

# FO

## L'Ain Syndicaliste

Trimestriel de l'Union départementale FO de l'Ain - N° 19 juin 2015 - MESSIDOR CCXXIII

### Spécial Congrès



Cher(e)s camarades,

Nos problèmes de messagerie électronique enfin résolus, voici le journal de l'UD « *Spécial Congrès UD* ».

Amitiés syndicaliste.

Le Secrétaire Général  
Franck STEMPFLER

# P

**P R E S S E**  
DISTRIBUÉE PAR  
**LA POSTE** 

**(P.1)**

Edito

**(P.2 à 9)**

Congrès UDFO 01

**(P.10)**

Détente - Humour

**(P.11)**

Chiffres Utiles

[udfo@fo01.fr](mailto:udfo@fo01.fr)

Nouvelle adresse mail de l'UDFO 01

**XX<sup>ème</sup> CONGRES DE L'UNION DEPARTEMENTALE  
DES SYNDICATS CGT -FORCE OUVRIERE DE L'AIN  
CHATILLON-SUR-CHALARONNE – 4 JUIN 2015**

**Résolution générale**

**R**éuni le 4 juin 2015, sous la présidence de Michelle BIAGGI, Secrétaire Confédérale, le congrès de l'Union Départementale des syndicats de la CGT-FORCE OUVRIERE de l'Ain fait sien l'ensemble des résolutions adoptées au congrès confédéral de Tours par les 3 000 délégués des syndicats FO.

**PRESERVER L'INDEPENDANCE SYNDICALE EN TOUTES CIRCONSTANCES**

Le congrès de l'Union Départementale FORCE OUVRIERE de l'Ain, réaffirme son attachement à l'indépendance syndicale, principe fondateur de notre organisation inscrit dans la charte d'Amiens de 1906. C'est pourquoi le Congrès continue d'exiger l'abrogation de la loi du 20 août 2008 issue de « la position commune MEDEF-CGPME-CGT-CFDT » du 9 avril 2008, et de la loi du 5 juillet 2010 issue des « accords de Bercy » dans les fonctions publiques, comme attentatoires à la liberté syndicale en annulant notamment la capacité pour l'organisation syndicale de désigner librement ses délégués.

C'est sur cette orientation et en préservant en toute circonstance l'indépendance syndicale que les syndicats FO du département enregistrent des progrès significatifs tant aux élections professionnelles qu'en nombre d'adhérents et de nouvelles implantations.

**COMBATTRE L'AUSTERITE** de « droite », de « gauche », voire syndicale !

Notre congrès se tient au lendemain :

- de la journée de grève interprofessionnelle du 9 avril contre le pacte de responsabilité, contre la loi Macron et contre la Réforme territoriale qui a permis à des centaines de milliers de salariés, du public et du privé, de manifester dans tout le pays leur rejet des politiques d'austérité.

de la grève majoritaire dans les collèges le 19 mai pour le retrait de la réforme du collège qui, au nom de l'autonomie des établissements, poursuit la remise en cause du caractère national de l'Ecole républicaine (ses programmes nationaux, les enseignements disciplinaires, les examens, les statuts des enseignants ...). Le congrès soutient l'appel à la grève du 11 juin pour la défense de l'instruction, pour l'abrogation du décret sur la réforme du collège.

Les syndicats de l'Ain ont appuyé sans réserve la décision du Congrès confédéral de Tours de proposer aux autres syndicats l'organisation d'une journée de grève inter-professionnelle. Aussi, nous nous félicitons de l'appel commun FO / CGT / SUD / FSU qui a pu trouver un prolongement partiel le 1<sup>er</sup> mai à Bourg-en-Bresse. Le congrès rappelle que la tentative de faire cause commune avec la CFDT et l'UNSA qui collaborent à la mise en place de tous les plans contre les salariés et leurs acquis, c'est préparer la défaite. Pour autant et en toute circonstance, les syndicats FO gardent leur liberté de pour définir les meilleures modalités d'action pour la satisfaction des revendications des salariés.

## **DEFENDRE LES REVENDICATIONS DES SALAIRES**

### **AUGMENTATION GENERALE DES SALAIRES**

Le congrès revendique l'augmentation générale des salaires, point d'indices, pensions et retraites, allocations et minima sociaux. Il exige que des négociations s'ouvrent à tous les niveaux, tant dans les secteurs privés que publics, et réfute toutes les tentatives visant à individualiser les salaires.

De plus le problème de la vie « chère » spécifique au Pays de Gex et au bassin Bellegardien pénalise fortement les ménages susceptibles de s'installer durablement dans cette partie de l'Ain. En particulier dans ce secteur de déficit du parc de logements sociaux existant ne répond pas à la demande des salariés du public comme du privé. Il doit être développé dans le cadre l'être développé dans le cadre l'aide à la pierre. L'indemnité de résidence doit passer immédiatement à 3% dans cette zone. Par ailleurs, de nombreux salariés du département n'arrivent plus à se loger compte tenu du blocage des salaires et du niveau des loyers particulièrement dans le pays de Gex.

### **RETRAITES**

Le Congrès constate que 20 ans de contre réformes ont augmenté de près de 15 % la durée d'activité nécessaire à une retraite complète, avec baisse régulière des pensions. Considérant que notre slogan « 40 ans, c'est déjà trop » demeure d'actualité, le congrès se prononce pour :

- le retour de la retraite à 60 ans, dans une perspective du retour aux 37,5 annuités de cotisations en créant le rapport de force lorsque les conditions seront réunies, pour ouvrir droit à une retraite à taux plein,
- l'augmentation des retraites et leur retour à l'indexation des pensions sur les salaires,

le retour au calcul sur les dix meilleures années pour les salariés du secteur privé et le respect de la règle des 6 derniers mois pour le secteur public, l'annulation de la décote... ». FO est pour le maintien des retraites complémentaires au calcul le plus favorable pour les salariés.

### **PROTECTION SOCIALE COLLECTIVE**

Le congrès constate que, depuis 1995, nos systèmes de protection sociale collective sont en cours de destruction. Il condamne toutes les mesures d'exonération de cotisations sociales décidées par les gouvernements précédent comme l'actuel sous le